



Francas de RUREY

Périscolaire et restauration scolaire

« Les Francas », c'est une association de mouvement d'éducation populaire, complémentaire à l'école publique ayant pour but de favoriser le développement de l'enfant, lui faire acquérir de l'autonomie, le former à être un citoyen et le faire participer à des activités individuelles et collectives. Les valeurs que nous défendons avec les Francas du Doubs sont, entre autres, la citoyenneté, la solidarité et l'accès aux loisirs pour tous.

Les objectifs du centre périscolaire sont de :

- Permettre à l'enfant d'acquérir l'autonomie nécessaire à chaque phase de son développement,
- Faire découvrir à l'enfant différentes sortes d'aliments et lui faire comprendre l'importance de goûter,
- Développer la notion d'entraide des plus grands envers les plus petits,
- Permettre à l'enfant d'être responsabilisé,
- Faire comprendre l'importance du respect des enfants entre eux, du respect envers les animateurs et du respect du matériel,
- Favoriser la libre expression et l'affirmation de ses propres opinions au sein du groupe d'enfants,
- Permettre à l'enfant le développement de son imagination,
- Entretenir une relation de confiance tant avec les enfants qu'avec les parents pour favoriser la
- Communication.

Comment inscrire mon enfant ?

Pour les nouvelles familles, merci de venir retirer un dossier complet auprès du directeur du centre périscolaire de Rurey, Mme VIALET Claude.

Dossier d'inscription :

- **Une fiche de renseignements**
- **Une attestation d'assurance**
- **Une photo d'identité**
- **La copie du carnet de vaccination à jour**
- **Le planning d'inscription annuel ou mensuel**
- **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé à l'école ainsi que les médicaments** si votre enfant a un suivi médical particulier
- **Le numéro d'allocataire CAF(*)** En l'absence de ce n°, le tarif de la tranche la plus haute (QF > 1350) sera alors appliqué pour la facturation.
- **Pour les familles ressortissantes de la MSA, merci de nous transmettre une attestation de la MSA mentionnant votre quotient familial**



Dossier d'inscription pour les enfants déjà inscrits depuis la rentrée 2019 :

- Fiche de renseignements à vérifier, à compléter si nécessaire et à signer.
- Le planning d'inscription annuel ou mensuel



Horaires d'accueil

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin 7h30 à 8h30			Périscolaire matin 7h30 à 8h30	
Restauration scolaire 11h30 à 13h05			Restauration scolaire 11h30 à 13h05	
Périscolaire soir 16h00 à 18h30			Périscolaire soir 16h00 à 18h30	

Fréquentation exceptionnelle

Votre enfant peut, d'une façon exceptionnelle, être inscrit au périscolaire et ou à la restauration scolaire. Merci de nous en informer la veille avant 18h00.

La restauration scolaire :

L'encadrement des enfants est assuré par des directeurs et des animateurs formés et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Ce service vise à assurer la fourniture de repas, mais il s'inscrit aussi dans une politique éducative globale qui vise à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant. L'objectif est d'apporter aux enfants une éducation en matière de goût et d'hygiène alimentaire et un apprentissage des règles de vie en collectivité.

Périscolaire matin/soir :

Il sera proposé aux enfants diverses activités en fonction de leurs envies.

Tarifs et facturation

Tranches Quotient Familial	Périscolaire Matin	Restauration scolaire	Périscolaire Soir 1 heure + goûter	Périscolaire Soir 2 heures	Périscolaire Soir 2 heures 30
0-800 ATL déduites	1.40	5.36	1.65	3.05	3.75
801 à 1000	1.93	6.43	2.18	4.11	5.07
1001 à 1350	1.98	6.53	2.23	4.21	5.20
> 1350	2.04	6.58	2.30	4.34	5.36

Communes de Cademène-Épeugney-Rurey



Les factures sont envoyées soit par courrier, soit par le biais du cartable de votre enfant, chaque début de mois suivant la facturation. Après réception d'un avis des sommes à payer, le règlement est à adresser directement au directeur du périscolaire Francas, au plus tard à l'échéance soit par chèque, espèces, CESU (uniquement pour le cout de la garde), carte bancaire (sur le site du périscolaire) ou virement bancaire. Pour ce dernier, veuillez-vous adresser au directeur du périscolaire qui vous transmettra un RIB.

Selon les notifications de la CAF, votre quotient familial est mis à jour chaque année au mois de janvier. Votre taux de facturation est donc réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de m'en avertir pour que je puisse prendre en compte votre nouveau quotient familial.



Modification de planning

Les modifications sont à faire par téléphone ou par message au plus tard la veille avant 18h.



Une absence non signalée est tout de même facturée.

Toutefois une annulation le jour même pour la restauration scolaire et/ou le périscolaire du soir est possible à 7h30 le matin, vous devez impérativement le signaler au directeur. Il en va de la sécurité de vos enfants et de la responsabilité de tous.

Pour des raisons d'organisation de l'équipe et du bon accueil de vos enfants, merci de respecter ces consignes.

Permanences de la directrice et contact



Je suis présente sur le centre et joignable au téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00, de 11h à 11h30 et de 15h45 à 16 h.

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à me laisser un message sur le portable ou m'envoyer un mail.

Claude VIALET

Directrice du périscolaire de RUREY 5 Rue du Bourbat 25290 RUREY

Ligne fixe : 03 81 60 20 03 Portable : 06 44 10 89 68 Mail : periscolaire.claude@gmail.com